ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

médecine préventive

Question écrite n° 117655

Texte de la question

Mme Michèle Tabarot attire l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur l'évaluation des mesures de prévention prises dans le cadre de la loi du 9 août 2004 relative à la santé publique. Notre système de santé, en privilégiant davantage le curatif que le dépistage et à la prévention, n'a historiquement pas permis d'agir assez en amont et d'éviter la prise en charge sanitaire. Soucieuse de répondre à cette problématique, la loi du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique s'est donné pour objectif de rééquilibrer le système sanitaire entre le curatif et le préventif. Dans cette perspective, la loi a prévu un certain nombre de mesures destinées à favoriser la prévention. Aussi, il lui serait agréable de savoir si des évaluations ont déjà été effectuées sur ces mesures, et s'il est envisagé de faire monter en puissance le volet préventif et d'augmenter davantage le budget alloué aux mesures de prévention.

Données clés

Auteur : Mme Michèle Tabarot
Circonscription : Alpes-Maritimes (9e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 117655
Rubrique : Santé
Ministère interrogé : santé et solidarités
Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 6 février 2007, page 1209